

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 août 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00228 et D08-01-19/B-00229
Propriétaire(s) : 11054511 Canada Inc.
Emplacement : 1620 (1622), avenue Ortona
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : partie du lot 92, plan enregistré 455
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite démolir la maison isolée et le garage existants et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de construire deux maisons isolées de deux étages, une maison sur chaque nouvelle parcelle,

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00228	14,95 m	69,45 m	1 039,6 m ²	1	1620, avenue Ortona, une maison isolée
B-00229	14,95 m	69,49 m	1 040,1 m ²	2	1622, avenue Ortona une maison isolée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Aucune des parcelles ne sera conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures D08-02-19/A-00219 et D08-02-19/A-00220 ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.